

Arrêté autorisant

COMMUNE DE
MOREAC

l'installation d'un dispositif supportant de la Publicité, une pré-enseigne, ou une enseigne

DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté n° 2025-347

DOSSIER N° AP 56140 25 0001

Déposé le : 11/01/2025 et complété le 01/03/2025

Affiché le : 21/01/2025

Nature des travaux Remplacement d'un dispositif ou d'un matériel supportant une enseigne

Sur un terrain sis 2 PL DE L EGLISE
56500 MOREAC
cadastré AB241

Demandeur VISOTEC Services représentée par
Madame GERARD Camille

Demeurant ZA La Pentecôte
44700 ORVAULT

Le Maire,

Vu la demande d'autorisation préalable susvisée,

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Règlement National de Publicité (RNP) ;

Vu les pièces complémentaires reçues en mairie en date du 01/03/2025 ;

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 13/05/2025

ARRETE

Article unique : Le remplacement d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une pré-enseigne ou une enseigne faisant l'objet de la demande précitée est **AUTORISEE**.

Certifié transmis ce jour au Préfet,

Le 22.05.2025

Fait à MOREAC

Le 21 mai 2025


L'Adjoint au maire
Maurice POUILLAUDE



INFORMATIONS À LIRE ATTENTIVEMENT

Il vous appartient de réaliser les travaux en conformité avec la réglementation en vigueur.

INFRACTIONS

Les infractions à la Réglementation en vigueur seront sanctionnées conformément aux dispositions de la loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979.